

L'école

Quelques dates importantes :

- ♦ 1833 : la maison d'école est en ruines (à ce jour, nous ne connaissons pas son emplacement à cette date).
9 août: décision de réparations : devis de 4311,60Fr à payer en 4 ans.
- loi Guizot: obligation à toutes les communes d'ouvrir une école.
- travaux entrepris seulement en 1840.
- location d'une maison en attendant d'abord rue Basse , maison appartenant à M. Brevet Maire puis une maison appartenant à M. Polosse père.
- ♦ 1841 : achèvement des travaux (Mairie, école au 40 rue Grande actuel).
- ♦ 1849 : réparations avec le produit de la vente de peupliers.
- ♦ 1851 : construction d'un mur de clôture avec le produit de la location de la chasse(marais).
- ♦ 2 avril 1872 : décision de travaux de réparation suite à la lettre du sous préfet du 28 mars.
- ♦ 15 février 1877 : tableau de la situation matérielle des écoles du département par le Préfet.



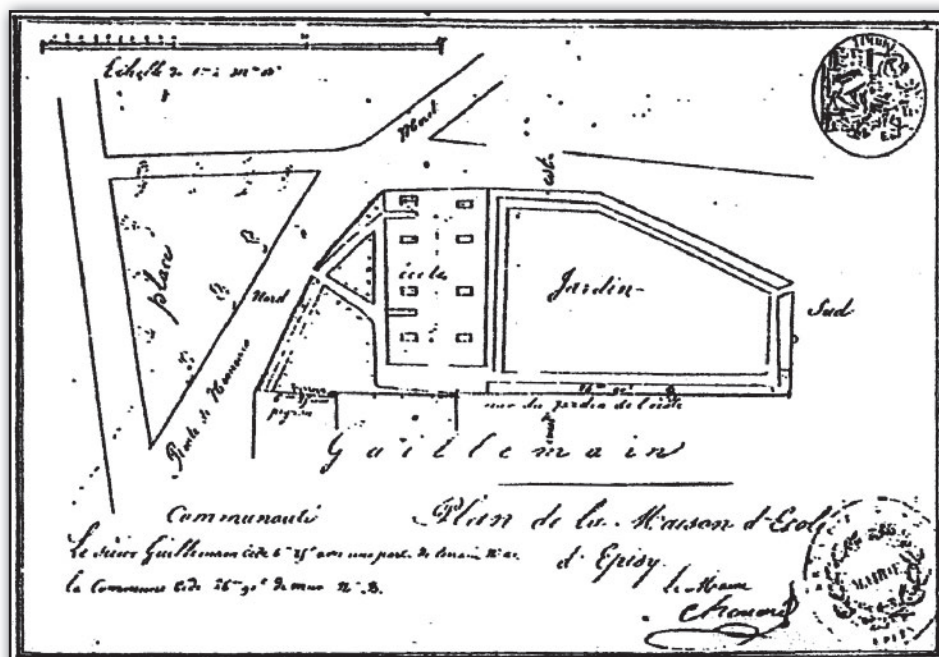
54. De nombreux élèves à l'école d'Episy.

- ♦ 21 mars 1877 : plans et devis par M. Bidault, architecte, toujours au 20 de la rue Grande... mais la construction est décidée sur un terrain communal à l'angle des routes d'Ecuelles et de Villecerf.
- ♦ 29 mai 1878 : terrain jugé impropre à cause de la proximité du cimetière.
- ♦ 18 mai 1879 : acquisition du terrain appartenant à M. Serré pour 3500Fr (maison d'école ancienne vendue 2400Fr).
- ♦ 4 septembre 1879 : modification du projet ancien(agrandissement).
- ♦ 8 août 1880 : acquisition de mobilier(25 tables, 1 porte-cartes, 1 chevalet).
- ♦ 12 mai 1881 : gratuité de l'école.
- ♦ 5 février 1882 : construction achevée M. Peroux présente un mémoire de 14298,77 Fr
- ♦ 20 avril 1882 : décision de construction du mur de clôture, d'un bûcher et d'une salle de sûreté (asile) à l'emplacement de ce qui deviendra la remise du corbillard (salle communautaire actuelle).
- ♦ 28 décembre 1885 : réception des travaux.
- ♦ 1887 : grilles posées à chaque extrémité de l'église.
- ♦ 1891 : plantation des tilleuls.
- ♦ 25 novembre 1900 : décision d'agrandir la classe et construire un préau (réalisation aux grandes vacances de 1902).



55. Photo d'une classe en 1912.

Lorsque j'ai débuté à Episy en 1951, j'ai eu l'occasion de connaître Etienne Bouille, l'arrière grand-père d'Yves, qui était, je crois, le doyen des habitants du village. C'était un vénérable vieillard à l'opulente barbe blanche. A l'occasion de mes visites pour quelques livres de bibliothèque, j'aimais bavarder avec lui. Partisan convaincu de l'école laïque, gratuite et obligatoire, il témoignait à son égard d'un profond respect. Né en 1865, il avait connu l'époque d'avant Jules Ferry et la rétribution scolaire. Mais les célèbres lois sur l'enseignement primaire votées à l'aube de la III^{ème} République de 1881 à 1886 ne sont pas à l'origine de l'éducation populaire ni n'ont provoqué de brutal changement, du moins dans notre région. L'évolution s'est effectuée peu à peu.



56. Plan de l'école et du jardin de l'Instituteur.

Mes investigations ne m'ont pas fourni d'amples renseignements concernant l'école à Episy sous l'Ancien Régime, mais il est probable qu'un enseignement y était dispensé sous l'autorité du clergé au moins à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle. Pas non plus de documents précis pour les périodes de la Révolution, de l'Empire et même du début de la Restauration. Je note cependant que le 26 novembre 1791, Etienne Chicard, maître d'école, signe avec le curé d'Episy le registre paroissial. Il s'agit de l'acte de décès « d'un homme de l'Auvergne appelé Marion dont on ignore le nom du père et de la mère qui s'est noyé dans le canal en allant travailler à jeter l'eau dans les bateaux de charbon ». Les autres témoins ne savent pas signer. Un peu plus tard, les budgets communaux

des années 1820-1825 prévoient une subvention annuelle de cent francs à l'instituteur pour l'instruction des enfants pauvres.

En 1830, c'est un nommé Ambroise Pérot qui est instituteur à Episy, mais l'école est dans un bien triste état si l'on en juge par le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 9 août 1833:

« ... M. le Président observe que le devis relatif à la maison d'école s'élève à la somme de 4 311 francs 60 centimes, que pour parvenir à rétablir le bâtiment tombé en ruine il est indispensable de faire tout ce qui est désigné au dit devis ainsi qu'il s'en est assuré par lui-même... L'assemblée après avoir attentivement examiné ledit devis et reconnu de la plus grande nécessité dans l'intérêt de ladite commune et surtout pour l'établissement d'une maison d'école que tout ce qui est désigné au devis soit effectué le plus promptement possible, arrête à l'unanimité :

1° que ledit, devis est approuvé tel qu'il est rédigé.

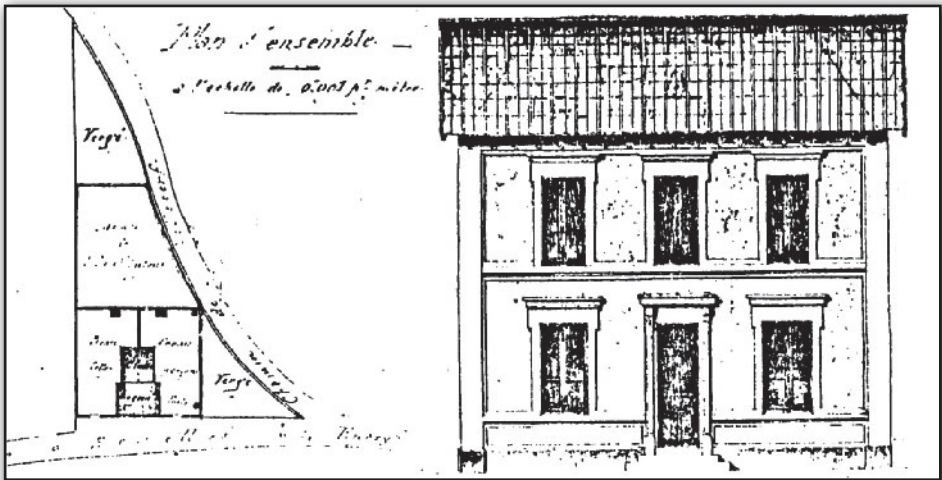
2° que le paiement est présentement voté en imposition extraordinaire pour être payé en quatre années par portions égales.

3° que M. le Maire est prié de faire toutes les démarches nécessaires pour l'exécution du devis et surtout d'adresser au nom de toute l'assemblée à M. le Préfet de ce département le prie de vouloir bien remarquer que la commune, dans le désir d'obtenir l'instruction, fait des sacrifices au-delà de sa force et qu'elle verrait avec la plus grande satisfaction ce magistrat venir au secours de la commune ».

La loi Guizot, promulguée cette même année 1833, fait précisément obligation à toutes les communes d'avoir une école primaire élémentaire. Celle-ci est communale, payante, un enseignement religieux y est donné. La loi exige également un brevet de capacité pour enseigner.

En dépit de l'imposition extraordinaire votée et mise en recouvrement dès 1834, la reconstruction de l'école ne sera entreprise qu'en 1840. Il est vrai que les urgences ne manquent pas; c'est notamment à cette époque que commence la réalisation des chemins qui sont encore inexistantes ou de viabilité très incertaine. En attendant, il faut trouver un local et le 3 juillet 1834, M. Pichon, adjoint au maire est autorisé par le Conseil à louer une maison située dans la rue basse, appartenant à M. Brevet, maire depuis 1830. Puis ce sera une maison appartenant à M. Polosse Alexandre père qui sera louée pour le même usage.

Le 3 novembre 1838, la place d'instituteur est vacante par démission. Le sieur Gollard Louis né à Saint-Mammès le 17 novembre 1818, vu les pièces à l'appui : 1° le brevet de capacité pour l'instruction primaire en date du 29 août 1837. 2° le certificat de moralité délivré par le maire de Saint-Mammès, est présenté au comité d'arrondissement à l'effet d'être nommé instituteur communal."



57. Façade de la maison d'école.

Enfin le 12 avril 1840, les travaux de construction d'une maison d'école, salle de mairie etc. sont adjugés parmi six entrepreneurs soumissionnaires à M. Bordinot, maçon demeurant à Nemours. Celui-ci consent un rabais de 18% sur le montant du devis de 1833. Bel exemple de stabilité des prix ! Le bâtiment est édifié à l'emplacement de l'ancienne école, le Conseil estimant que c'est « l'endroit le plus convenable et le plus salubre pour cet établissement ». Il est achevé en 1841. Il existe encore aujourd'hui, quelque peu modifié sans doute au n°40 de la Grande Rue (ancien logement de M. Bondon).

En cette année 1841, le traitement de l'instituteur Mr Joseph Pelletier originaire de Bourron-Marlotte nommé le 3 septembre 1840 est de 600F par an. Il comprend d'une part le produit de la rétribution scolaire payée par les parents et d'autre part un supplément versé par la commune afin d'en élever le montant à cette somme totale de 600F. La rétribution scolaire est fixée comme suit : pour les élèves qui commencent l'alphabet : 0,50F par mois ; pour ceux qui apprennent à lire : 0,75F; pour ceux qui lisent et écrivent : 1F ; pour ceux qui apprennent le calcul et la grammaire:1,25F .Vingt six élèves ont fréquenté l'école pendant l'hiver et 18 pendant l'été. Trois élèves nécessiteux, un garçon et deux filles, ont été admis gratuitement. Chaque année, le Conseil Municipal établit le budget de fonctionnement de l'école et « avise au moyen d'acquitter les dépenses obligatoires de l'enseignement primaire ». Le département et l'état y participent sous forme de subvention à partir de 1836.

En 1849, le produit de la vente de 19 peupliers est affecté à la réparation de l'extérieur de la maison d'école. En 1851, c'est le produit de la location du droit de chasse sur les terrains communaux qui est employé à la construction de murs et 1852 voit la conclusion d'un échange du droit de communauté du



58. Photo de classe : les petits et les grands.

mur du jardin avec le sieur Guillemain comme en témoigne le plan ci-dessous annexé à l'acte.

L'enseignement se développe et se diversifie : en 1868, Mme Ganne femme de l'instituteur qui donne depuis plusieurs années des leçons de couture aux jeunes filles de l'école se voit conférer le titre officiel de maîtresse de couture et une indemnité annuelle de 50F tandis que l'existence du cours d'adultes tenu par l'instituteur- bénévolement- est reconnue non moins officiellement.

Le 2 avril 1872, M. Pierre Grandin , nommé instituteur public à Episy est installé dans ses fonctions parle maire M. Serré. Son « *traitement sujet à retenue pour les pensions civiles* » s'élève à 1000F .

Ce même jour, « *le Maire a exposé au Conseil que M. le Sous Préfet, par lettre du 28 mars dernier rapporte que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a fait à Monsieur le Préfet sur l'état de la maison d'école d'Episy un rapport constant le mauvais état des murs et du plancher de la cuisine, des murs et du plancher de la classe qui présente en plusieurs endroits des détériorations menaçant la sécurité des élèves et du maître, le mauvais état de l'escalier extérieur qui donne accès au grenier, etc. Par la même lettre Monsieur le Maire est invité à prendre sans retard avec le Conseil les mesures les plus promptes pour que les réparations nécessaires soient faites sans aucun retard. Après cet exposé, le Conseil Municipal, considérant que cet état de choses ne peut être prolongé, vu l'urgence des réparations, autorise le Maire à faire exécuter immédiatement les travaux de réparations susdits.* ». Un crédit de 600 F est ouvert à cet effet au budget supplémentaire de 1872.

Le 15 février 1877, le Maire informe le Conseil que « *M. le Préfet a fait dresser par l'autorité scolaire un tableau de la situation matérielle des écoles du département indiquant les améliorations diverses dont l'exécution est reconnue nécessaire. Au nombre de ces améliorations figurent les réparations intérieures à faire à la maison d'école d'Episy et la création d'un préau avec ses dépendances, la dépense est évaluée approximativement à 3000 F. Mr le Maire fait observer que le moment est opportun, le Gouvernement ayant obtenu des chambres les subsides nécessaires pour aider les communes d'une manière efficace dans les sacrifices qu'elles auront à s'imposer.* »

Dès le 21 mars, les plans et devis de construction d'une maison d'école sont présentés par M. Bidault, architecte, et le Conseil délibère sur les voies et moyens d'acquitter la dépense évaluée à 14 000 F. Le Conseil, auquel se sont joints les plus imposés de la Commune, décide qu'il sera fait un emprunt de 7 500 F qui sera amorti sur 9 années par une imposition extraordinaire et sollicite sur les fonds de l'état un secours de 6 500 F. Il est également décidé que « la nouvelle construction sera placée sur un terrain communal situé à la jonction d'Écuelles et de Villecerf.

Mais les avis sont partagés en ce qui concerne le choix de l'emplacement. Le 02 août, « *il résulte d'une enquête auprès des habitants de la commune que 39 électeurs sont d'avis de construire la maison d'école dans le pays, 14 ont refusé de se prononcer et 12 émettent le vœu de la construire hors de la commune dans un terrain qui lui appartient et il y en a plus de la moitié dans ce nombre qui n'ont agit que par l'influence de certains autres* ». Monsieur l'Inspecteur consulte, le Conseil suivant l'avis de celui-ci, confirme le 14 août sa décision du 12 mars. Le 29 mai 1878 c'est un nouveau conseil municipal qui apprend « *le rejet de cet emplacement par M. le Ministre de l'Instruction Publique à cause de sa proximité du cimetière* », qui décide « *que la nouvelle maison d'école sera construite sur le terrain où est actuellement l'ancienne, la commune ne possédant aucun autre emplacement* » et qui ajoute une imposition supplémentaire de 1500 F à celle déjà votée de 7500 F « *condition nécessaire pour bénéficier d'un secours de l'État.* »

Le 18 mai 1879, nouvelle décision : « *...considérant que le terrain occupé par la maison d'école actuelle est insuffisant comme surface et par ce motif impropre à la bonne exécution du projet, tel qu'il se comporte... la nouvelle maison d'école sera établie au centre du village sur la rue principale dans une parcelle de terre présentant toutes les conditions requises, appartenant à M. Cerre qui consent à la céder moyennant le prix principal de 3500 F* ». Un emprunt sera effectué au taux de 5 % remboursable en 8 ans. Lors de la cession d'août, il est décidé avec l'accord de M. le Sous-Préfet « *de vendre la maison actuelle évaluée à 2400 F et d'en affecter le produit à l'acquisition du terrain.* » Le 4 septembre, « *un devis supplémentaire de 1990,93 F est accepté pour agrandir la salle de classe ainsi que la mairie et les pièces d'habitation* »,

ce qui a pour effet de modifier l'aspect de la construction par rapport au projet d'origine.

Le 8 août 1880, c'est « *le mobilier scolaire qui est reconnu complètement hors de service et qu'il convient de remplacer intégralement* » ; le coût se porterait à 1042,75 F et un secours est demandé au Conseil Général. 500 F seront accordé par le Ministère en 1881. L'école sera doté d'un mobilier neuf « *composé de 25 tables en chêne à 2 places, d'un porte-cartes et d'un chevalet de même bois* ».

Le 12 mai 1881, avant même le vote de la loi par le Parlement, « *sur proposition d'un membre du Conseil, la gratuité absolue de l'enseignement dans l'école d'Episy* » est votée.

Pendant les travaux de construction sont menés activement par M. Peroux Alexandre, entrepreneur à Episy, et le 5 février 1882, il peut présenter son mémoire général d'un montant de 14 898,77 F qui est approuvé à l'unanimité. Le 20 avril, la construction d'un mur de clôture du jardin, d'un bûcher et d'une salle de sûreté est décidée, mais M. le Sous-Préfet exige les plans et devis dressés par un architecte. Ceux-ci seront établis en février 1883, puis modifiés en 1884. Les travaux sont réceptionnés le 28 décembre 1885 et les grilles à chaque extrémité de l'église posées en 1887. Les tilleuls seront plantés sur la place en 1891.



59. L'instituteur et ses élèves en 1952.



60. La pose avec la maîtresse et le maître.

Le 25 novembre 1900 « *le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les plans et devis dressés par M. Dumée, architecte à Fontainebleau, pour l'agrandissement de l'école qui se fera au midi de la classe actuelle sur une longueur de 4 m et pour la construction de préaux couverts pour les garçons et les filles* ». Une subvention de 80 % pourra être obtenue et les travaux devront être exécutés lors des grandes vacances de 1901. Ils ne le seront en fait que durant celles de 1902.

Le 20 février 1912 « *le Conseil proteste contre l'admission à l'école publique mixte d'Episy des enfants de Villeron et du Cognet, hameaux dépendants de la Commune de Villemer. Il estime que 51 élèves d'Episy suffisent pour occuper utilement l'instituteur et que l'introduction de 9 élèves étrangers à la commune surchargent cette classe et nuira certainement à l'instruction des enfants* » 60 enfants dans une classe unique !...l'instituteur peut en effet s'occuper utilement... Ils sont encore 52 en 1931 et le conseil municipal « *demande à M. l'Inspecteur d'Académie que pour réduire un peu l'effectif scolaire, la commune soit autorisée à ne plus accepter les enfants du village de Villeron et que l'âge d'admission soit fixée à 5 ans ½ au lieu de 5 ans* ». Le 9 juillet 1936 il sollicite, mais sans succès, la création d'une seconde classe, « *considérant que l'effectif scolaire est de 17 garçons et de 23 filles de 5 à 13 ans et que la classe actuelle qui mesure 12m45 de long, 7m10 de large et 4m20 de haut pourrait être divisée en deux classes suffisantes au moyen d'une cloison !* »

Pendant des réparations importantes au bâtiment sont effectuées en 1925 (plancher) et en 1929 (toiture et façade). Des travaux de peinture sont également exécutés assez régulièrement. En 1936 le chauffage central est

installé dans la classe, la mairie et le logement. A noter que peu d'école en sont pourvues à cette époque.

1940... C'est la guerre. L'autorisation est donnée à la Ville de Paris de construire sur le terrain du jardin de l'école un bâtiment à usage de classe pour accueillir les enfants du personnel réfugiés à la colonie de Villeron. A la fin des hostilités, les installations deviendront propriété communale. Ce sera fait en 1945 et le bâtiment servira de salle des fêtes puis de préau scolaire avant de devenir la salle polyvalente actuelle.

L'après-guerre verra l'ouverture d'une deuxième classe en 1957, des remises en état, des constructions, des aménagements... mais ceci n'appartient pas encore à l'histoire, mais seulement aux souvenirs...

A. MARCHAND

Sources : Archives communales.



1
9
5
2

1. Françoise ANSELME - 2. Monique HACQUET - 3. Geneviève BLANCHARD - 4. Joël MOREAU -
5. Denise DECKOKELER - 6. André MARCHAND - 7. François DELFOSSE - 8. Alain FURHMANN -
9. Admarie BLANCHARD - 10. ? DECKOKELER - 11. Gilbert DELORME - 12. Violette ANSELME -
13. Daniel HAQUET - 14. Marinette HACQUET - 15. Denise BLANCHARD - 16. Jean-Pierre
CHACHUAT - 17. Jean-Louis CHACHUAT - 18. Jackie MALISSE - 19. Jacqueline ANSELME -
20. François MARCHAND - 21. Annick CHACHUAT - 22. Nadine MOURLON - 23. Jacky PUSSARD -
24. Annie SIMON - 25. Daniel MALISSE - 26. Jacqueline BLANCHARD - 27. Jean-Pierre HAQUET -
28. Gérard MALISSE - 29. Jacky BOE - 30. Maurice BLANCHET - 31. Jacky TONDEUR